

Notre équipe

Un Directeur
Une Infirmière
Une Psychologue
Deux Educatrices spécialisées
Un Enseignant spécialisé
Une Assistante de service social

Nos partenaires

ARS Hauts de France, MDPH de la Somme, Education Nationale, Conseil Départemental de la Somme, CH Philippe Pinel, CHU Amiens Picardie, Centre Ressource Autisme, Etablissements et services médico-sociaux, Associations ou représentants des familles, Professionnels libéraux...

Zone d'intervention

Département de la Somme



VOS CONTACTS

PCPE de la Somme
EPSM de la Somme - Route de Paris
80044 AMIENS Cedex 1

Téléphone : 03-22-53-46-94
pcpedelasomme@apajh80.net



***Pôle de
Compétences et de
Prestations
Externalisées
de la Somme***

« Une réponse
accompagnée pour tous »

« Zéro sans solution »

« PCPE »

Face aux difficultés de réponses médico-sociales dans l'arrondissement d'Amiens, l'ARS, la MDPH et le secteur médico-social ont décidé de se coordonner pour construire une réponse dans le cadre d'un Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE).

Le PCPE se veut une réponse transitoire à un besoin spécifique, dans l'attente d'une solution pérenne.

Contexte de création

Le PCPE est porté par l'APAJH de la Somme (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) appuyé d'un dense réseau de partenaires .

L'APAJH80 est une association Loi 1901 laïque et à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle travaille, dans le respect des convictions individuelles, à promouvoir la dignité des personnes handicapées, à favoriser leur complet épanouissement, à aider à leur intégration à toute forme de vie sociale, à garantir leur citoyenneté pleine et entière.

Le PCPE s'inscrit dans la démarche « Une Réponse Accompagnée Pour Tous » à la suite du rapport établi par Denis PIVETEAU « Zéro sans solution ».

Public concerné

Les enfants et adultes en situation de handicap avec risque de rupture de parcours dans l'une des situations suivantes :

- Bénéficiant d'une notification de place non concrétisée en établissement ou un service médico-social.
- Ne bénéficiant pas d'un accompagnement adapté ou suffisant.
- Vivant une période de transition vers un établissement ou un service médico-social.

Les familles et l'entourage professionnel et non professionnel de personnes en situation de handicap avec risque de rupture de parcours :

- Le PCPE travaille à leur soutien et à leur guidance dans l'optique d'anticiper et d'éviter les situations à risque.

Modalités d'accès

- Sur notification de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Pour toute sollicitation directe du PCPE, la personne sera invitée à déposer un dossier de demande de notification auprès de la MDPH. La mise en œuvre d'une évaluation fonctionnelle pourrait être envisagée.

Objectifs

- Anticiper et éviter des ruptures dans le parcours.
- Accompagner dans l'attente d'une réponse dans un établissement ou service adapté aux besoins de la personne.
- Apporter une réponse renforcée aux besoins de la personne dans une visée inclusive.
- Contribuer à la coordination des différents intervenants du parcours de l'utilisateur.

Prestations

- Evaluation spécifique des attentes et des besoins.
- Intervention directe et indirecte ponctuelle et ciblée, sur tous les lieux de vie des usagers.
- Soutien des familles et des aidants (guidance parentale; coaching des aidants; accompagnement des démarches d'orientation).
- Participation aux échanges pour faciliter ou renforcer le lien entre les différents intervenants du parcours de l'utilisateur.
- Intervention de professionnels en libéral, liés par convention, sur prescription du PCPE.